

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 MARS 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 22 Mars 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le 1^{er} Vice-Président Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-48 CONVENTIONS LIÉES AUX LAMPES USAGÉES ET AUX DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS (DEEE) COLLECTÉS PAR LES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président délégué à l'environnement et aux déchets rappelle que depuis 2015, et pour une durée de 5 ans, la Communauté de Communes Haute - Tarentaise est conventionnée avec ECOSYSTEME, un éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers. La société OCAD3E est, quant à elle, agréée en tant qu'organisme coordonnateur de cette filière.

A cette fin, ECOSYSTEME et Ocad3e proposent la mise en place d'une collecte séparée des DEEE et des lampes sur les points de collecte de notre territoire. La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement est pris en charge par ECOSYSTEME selon les modalités précisées dans les présentes conventions. Elles prévoient, en plus de la prise en charge opérationnelle des DEEE et des lampes collectées séparément, le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, et un soutien financier pour la communication.

Les conventions ont pour but de définir les nouvelles conditions de collecte, de traitement de ces déchets et des soutiens versés à compter du 1er janvier 2021.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le du 10 mars 2021,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention sur les déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, les conventions des lampes, les conventions n°73-0394 et n°73-03394-1015 ainsi que les annexes ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

